

TILKENS (Édouard-Léopold-Marie), Capitaine de la Force publique (Bruxelles, 29.4.1872-Bruxelles, 22.10.1935). Fils d'Auguste-Joseph et d'Evraud Anna-Françoise.

Après une année passée en qualité de commis dans une maison de commerce, Tilkens entra par engagement volontaire, le 14 février 1890, au 9^e régiment de ligne. Admis au grade de sergent, le 1^{er} janvier 1892, il songa à la carrière coloniale où son frère le précédait, et s'embarqua, le 6 mars 1893, à Anvers, sur le « *Lulu Bohlen* ». Il était aussitôt désigné pour l'Ubangi-Bomu et arrivait à Bangasso le 23 septembre. Il y fut adjoint à l'expédition Hanoteau vers Dabago, le Bahr-el-Ghazal et le Chari. A la retraite des Belges, qui suivit la signature du traité franco-congolais du 14 août 1894, Tilkens fut adjoint au chef de poste de Zongo. Promu sergent-major le 1^{er} mars 1895 et sous-lieutenant le 1^{er} juillet suivant, son terme de service achevé, il descendit à Boma et y prit bord, le 19 février 1896, sur le « *Coomassie* » en partance pour Anvers. Reparti d'Anvers le 6 novembre 1897, il fut, à son arrivée à Boma, désigné pour la zone Rubi-Uele commandée par Antoine Verstraeten (Cf. *Biogr. col. belge*, I, 932 et suiv.). Il y fut chargé du poste de Libokwa, où il demeura seul, durant dix mois, au milieu de populations indociles. En février-mars 1900, il prit part à une opération militaire ordonnée contre le sultan Enguetra (Cf. *Bibl. col. Belge*, II, 366 et suiv.), commandée par Verstraeten alors commissaire général commandant le district de l'Uele, en qualité de chef de peloton. Les Européens connurent, au cours de cette opération, neuf jours et neuf nuits d'attaques sournoises et de combats acharnés, au cours desquels Tilkens obtint une citation des plus élogieuses. Le 7 septembre suivant d'ailleurs, il était commissionné pour commander la compagnie de la Force publique de la zone et recevait, peu après, la seconde raie de l'Étoile de Service. Au début de 1901, alors que Tilkens s'était rendu à Djabir en remplacement momentané d'un malade, les Ababua voisins pillèrent son poste. Verstraeten le chargea de le reprendre. Il y arriva sans tarder et, dès le 26 mars, se voyait octroyer le galon de capitaine. Il recevait aussi les félicitations du gouverneur général Wahis pour la reconnaissance qu'il avait faite de la Bima et la carte au 1/100.000 de la zone Rubi-Uele qu'il avait dressée. Il quitta le Congo le 6 avril 1901.

Il y retourne en septembre 1902 seulement, en qualité, cette fois, d'agent de la Société commerciale du Haut-Kasai, est arrêté à son arrivée à raison de faits graves qu'achevait d'instruire à son propos le Parquet congolais, mis en liberté provisoire sous caution, puis, embarqué nuitamment, mettait la mer entre la Justice de l'État Indépendant et lui. Condamné par défaut par le Tribunal de première instance unique du Congo séant à Boma, à dix ans de servitude pénale des chefs de meurtres, arrestations arbitraires avec tortures ayant entraîné la mort, etc., Tilkens se vit retirer l'Étoile de Service par un décret du Roi-Souverain du 10 novembre 1902.

Son cas fut longuement évoqué à la Chambre belge, en juillet 1903, par Émile Vandervelde au cours d'une interpellation du ministre des Affaires Étrangères, le baron de Favereau, par le chef du parti socialiste. Tilkens, à en croire l'interpellateur, sans nier les faits que le tribunal congolais avait retenus contre lui, prétendait se justifier par les ordres reçus du commissaire général Verstraeten et sollicitait une mise en accusation juridiquement impossible devant la Cour d'assises du Brabant. Après un long débat auquel prirent part, entre autres, Charles Woeste, Paul Janson, Édouard Huysmans, Adolphe Buyl, Paul Hymans, Colfs, H. Denis, Lorand et l'abbé Daems, la Chambre vota par 90 voix contre 33 et sept abstentions l'ordre du jour de confiance déposé par Woeste.

En août 1914, Tilkens fit partie du corps de volontaires congolais réunis par Chaltin pour collaborer à la défense de Namur, en qualité de caporal. Il fut l'objet d'une citation pour avoir en plein tir de l'ennemi, découvert l'emplacement d'une batterie allemande lors du combat de Lives.

Cette conduite lui valut, en 1920, réhabilitation et restitution, par arrêté royal, de son Étoile de service à deux raies. Il recevait en même temps la Croix militaire de 2^e classe, la Croix de guerre avec palmes, la Médaille de la Victoire et la Médaille commémorative 1914-1918.

31 janvier 1952.
M. Coosemans et J. M. Jadot.

Sources. — *Mouvement géogr.*, 1903, pp. 345 et suiv. — *Trib. cong.*, 22 avril 1903, p. 2 ; 30 octobre 1935, p. 2. — *A nos Héros coloniaux morts pour la civilisation*, p. 201. — Lotar L., *Grande Chronique du Bomu*, Mém. I. R. C. B., 1940, pp. 157 et 69. — Lotar, L., *Le Corps des Volontaires Congolais*, Bull. de l'Ass. des Vétérans colon., 1946, p. 13.